

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 7 octobre 2024, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9243-3671 QUÉBEC INC.
(2024-80207)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 536 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	10-14, rue Drummond
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une exemption de cases de stationnement pour 3 cases représentant 37,5 % du nombre total requis, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un maximum de 30 % du nombre total de cases requis.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation soumis en date du 19 juillet 2024.</p>
2.	<i>Nom des propriétaires :</i>	BRUNO LAREAU et JOHANNE EMERY
(2024-80240)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 399 331 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	283-285, rue Laurent
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un terrain d'une superficie de 446,2 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la superficie de terrain minimale autorisée pour les habitations bifamiliales isolées en zone résidentielle à l'extérieur du centre-ville est de 595 mètres carrés.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser une largeur de terrain de 16 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la largeur de terrain minimale autorisée pour les habitations bifamiliales isolées en zone résidentielle à l'extérieur du centre-ville est de 18 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Camilia Gagnon, arpenteure-géomètre, en date du 30 août 2024, sous le numéro 731 de ses minutes et sous le numéro de dossier 240266.</p>
3.	<i>Nom des propriétaires :</i>	BRUNO LAREAU et JOHANNE EMERY
(2024-80241)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 399 332 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	287-289, rue Laurent
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un terrain d'une superficie de 446,2 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la superficie de terrain minimale autorisée pour les habitations bifamiliales isolées en zone résidentielle à l'extérieur du centre-ville est de 595 mètres carrés.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser une largeur de terrain de 16 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la largeur de terrain minimale autorisée pour les habitations bifamiliales isolées en zone résidentielle à l'extérieur du centre-ville est de 18 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Camilia Gagnon, arpenteure-géomètre, en date du 30 août 2024, sous le numéro 731 de ses minutes et sous le numéro de dossier 240266.</p>

4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	NICOLE LANTAGNE
(2024-80248)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 400 215 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	530, rue Crémazie
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation du garage jusqu'à 0,13 mètre de la ligne de terrain latérale gauche considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage la norme est établie à 0,6 mètre d'une ligne de terrain latérale.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 19 août 2024, sous le numéro 2287 de ses minutes et sous le numéro de dossier 200214.</p>

5.	<i>Nom des propriétaires :</i>	ANABEL MATHIEU-MAHEU et MAXENCE DESCHÊNES
(2024-80250)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 012 223 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	333, rue Cartier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge latérale opposée d'au moins 2,1 mètres pour le bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à une marge latérale minimale opposée de 3,7 mètres dans la zone résidentielle FK08R.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 2024, sous le numéro 26647 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10103030.</p>

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9271-3064 QUÉBEC INC.
(2024-80230)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 365 117 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	1483, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une emprise de rue d'une largeur jusqu'à 18 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est prescrite à un minimum de 20 mètres pour les secteurs avec fossés.</p> <p>Le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Kevin Migué, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2020, sous le numéro 5752 de ses minutes et sous le numéro de dossier 2013-229H1.</p>

7.	<i>Nom des propriétaires :</i>	GUY THOUIN et MARIE ARCHAMBAULT
(2024-80234)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 142 442 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	55, rue Saint-André Est
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une remise à une distance d'au moins 5,15 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 7,5 mètres dans la zone résidentielle FL03R.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 8 août 2024, sous le numéro 11 246 de ses minutes et sous le numéro de dossier 8 643.</p>

8.	<i>Nom du propriétaire :</i>	VILLE DE GRANBY
(2024-80233)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 010 466, 1 010 465, 1 010 585, 1 010 464, 1 010 468 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	135, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la marquise à 0 mètre considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un dégagement minimal de 0,6 mètre de la ligne avant.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 16 août 2024, sous le numéro 4545 de ses minutes et sous le numéro de dossier 200428.</p>

9.	<i>Nom du propriétaire :</i>	VILLE DE GRANBY
(2024-80232)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 010 466, 1 010 465, 1 010 585, 1 010 464, 1 010 468 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	135, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une enseigne d'une superficie de 45,21 mètres carrés soit une fraction de 15,18 mètres carrés pour le nom de l'immeuble et une seconde fraction de 30,03 mètres carrés pour les écrans considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage la norme est établie à 10 % maximum de la façade, soit 31,37 mètres carrés.</p> <p>Également, la demande de dérogation mineure vise à autoriser un dégagement de 1,9 mètre pour l'enseigne PALACE et jusqu'à 3,56 mètres pour l'enseigne de type électronique considérant qu'en vertu des dispositifs du Règlement numéro 0663-2016 de zonage la norme est établie à 0,6 mètre maximum.</p> <p>Finalement, la demande de dérogation mineure vise à autoriser une superficie de 30,03 mètres carrés pour de l'affichage électronique considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage la norme est établie à 2 mètres carrés maximum pour ce type d'affichage.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, en date du 16 août 2024, sous le numéro 4545 de ses minutes et sous le numéro de dossier 200428.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 septembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier